

Enquête sur les aliments locaux et les pratiques de gestion bénéfiques, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 5 septembre 2023

En 2022, 14 708 exploitations agricoles ont vendu des aliments sur les marchés locaux au Canada, ce qui représentait environ 7,8 % de toutes les exploitations agricoles au pays (voir la note aux lecteurs). Les ventes totales d'aliments sur les marchés locaux se sont élevées à 5,3 milliards de dollars.

Statistique Canada a récemment mené l'Enquête sur les aliments locaux et les pratiques de gestion bénéfiques, qui a permis de recueillir des renseignements sur les pratiques de vente et de gestion des aliments locaux jugées bénéfiques sur le plan environnemental. Dans le cadre de l'enquête, les ventes d'aliments sont considérées comme locales si elles se font dans la province de production ou, dans le cas des ventes interprovinciales d'aliments, dans un rayon de 50 km de l'endroit où le produit agricole a été cultivé ou élevé.

La vente aux détaillants faisant partie d'une chaîne et la vente directe aux clients sont les principales méthodes utilisées pour vendre des aliments locaux

En 2022, les principaux réseaux de commercialisation locaux utilisés par les exploitations agricoles pour stimuler leurs ventes d'aliments locaux étaient les détaillants locaux indépendants ou ceux faisant partie d'une chaîne (41,9 %) et les réseaux de vente directe au consommateur (38,8 %). Les raisons les plus fréquemment invoquées par les exploitations agricoles pour justifier la vente d'aliments sur les marchés locaux étaient l'aspect social ou le maintien d'un contact étroit avec les clients (33,4 %), la convenance (32,3 %) et l'obtention d'une marge supérieure comparativement à d'autres réseaux commerciaux (31,2 %).

Les exploitations agricoles dont les ventes dépassent 250 000 \$ ont généré les revenus les plus importants au moyen des réseaux de commercialisation d'aliments locaux; leurs ventes ont atteint 4,8 milliards de dollars, ce qui représente 90,4 % de toutes les ventes d'aliments sur les marchés locaux.

Pratiques de gestion bénéfiques utilisées par les exploitations agricoles

L'enquête a également permis d'obtenir des renseignements sur les pratiques de gestion bénéfiques, qui sont des pratiques qui permettent de réduire les risques environnementaux globaux. Deux pratiques ont été examinées : l'application d'inhibiteurs d'uréase ou de nitrification, un procédé qui consiste à appliquer des engrais contenant des inhibiteurs d'uréase et de nitrification pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des nutriments dans les exploitations agricoles et, possiblement, limiter le ruissellement de l'azote et les émissions de gaz à effet de serre; et le pâturage en rotation, qui consiste à déplacer les animaux de pâturage entre les champs pour gérer les périodes de pâturage et de repos afin de favoriser le développement de systèmes racinaires profonds chez les plantes.

En 2022, 18 353 exploitations agricoles, soit près de 9,7 % du nombre total d'exploitations agricoles au Canada, ont appliqué des inhibiteurs d'uréase ou de nitrification sur plus de 11 millions d'acres de terres cultivées ensemencées dans l'ensemble. Les raisons les plus fréquemment données pour expliquer l'utilisation d'engrais avec inhibiteurs d'uréase ou de nitrification étaient la recommandation par un conseiller de confiance d'utiliser des inhibiteurs d'uréase ou de nitrification (44,5 %), les avantages financiers anticipés supérieurs aux coûts (34,4 %) et la confiance que des inhibiteurs d'uréase ou de nitrification pourraient être utilisés avec succès dans leur exploitation agricole (24,2 %).

De plus, 27 266 exploitations agricoles, soit près de 14,4 % du nombre total d'exploitations agricoles au Canada, ont pratiqué le pâturage en rotation sur une superficie dépassant 13 millions d'acres de pâturage dans l'ensemble en 2022. C'est en Saskatchewan que se trouvait la plus grande superficie où le pâturage en rotation était pratiqué, soit plus de 5 millions d'acres. En 2022, les raisons les plus fréquemment données par les exploitations agricoles pour justifier la pratique du pâturage en rotation étaient la satisfaction d'un besoin de conservation à la ferme (41,5 %) et la confiance que le pâturage en rotation pourrait être mis en pratique avec succès dans leur exploitation agricole (40,5 %).



Tableau 1
Profil des exploitations agricoles qui ont vendu des aliments sur les marchés locaux, selon la taille de l'exploitation, 2022

	Nombre d'exploitations agricoles	Montant total des ventes en dollars	Montant moyen des ventes en dollars, par exploitation agricole
Toutes les tailles d'exploitations agricoles	14 708	5 265 726 973	358 010
Exploitations agricoles dont les ventes se situent entre 25 000 \$ et 99 999 \$	6 578	227 974 062	34 659
Exploitations agricoles dont les ventes se situent entre 100 000 \$ et 250 000 \$	2 871	278 352 920	96 938
Exploitations agricoles dont les ventes dépassent 250 000 \$	5 259	4 759 399 991	904 967

Source(s) : Tableaux [32-10-0457-01](#) et [32-10-0459-01](#).

Note aux lecteurs

Statistique Canada a mené l'Enquête sur les aliments locaux et les pratiques de gestion bénéfiques de mars à avril 2023. L'enquête permet de recueillir des renseignements sur les ventes d'aliments sur les marchés locaux et les pratiques de gestion bénéfiques adoptées par les exploitations agricoles canadiennes en 2022.

Aux fins de l'enquête, les aliments locaux sont définis comme les aliments et boissons, transformés ou non, destinés à la consommation humaine et les aliments produits dans la province où ils sont vendus ou vendus à l'extérieur des frontières provinciales à moins de 50 kilomètres de l'endroit où le produit agricole a été cultivé ou élevé. Par exemple, un restaurant de Gatineau, au Québec, achetant des produits alimentaires d'une exploitation agricole à Ottawa, en Ontario, se qualifie pour la vente d'aliments locaux.

Les pourcentages du nombre total d'exploitations agricoles mis en évidence dans le présent communiqué sont exprimés en proportion du nombre total d'exploitations agricoles dans le [Recensement de l'agriculture de 2021](#).

Tableaux disponibles : [32-10-0457-01](#) à [32-10-0471-01](#) .

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5385](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).